

chèques vacances 2023

Les chèques vacances seront distribués dans le deuxième trimestre 2023.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

Renseignements : www.ancv.com

1. Principes Généraux :

La formule « Chèques vacances » vous permet d'obtenir une participation pour vos vacances (hébergement, loisirs, restauration) une fois dans le cycle avec comme critère social la composition de votre famille.

L'Amicale demande une participation de **30 %** du montant de l'aide.

Les demandes de formule « Chèques vacances » pour l'année 2023 devront parvenir à l'Amicale **pour le 24 mars 2023** (une commande de l'Amicale par an).

Vos chèques seront encaissés à la réception des chèques vacances.

Ne peuvent pas prétendre aux chèques vacances :

- Les adhérents qui ont profité des chèques vacances en 2022,
- Les adhérents inscrits aux voyages de mai et octobre 2022,
- Les enfants nés avant le 1^{er} juin 2005 (plus de 18 ans).

2. Critères D'octroi :

- Être adhérent de l'Amicale. Seul l'adhérent et ses ayants droits seront retenus dans le calcul de la participation,
- Les adhérents « retraités » de + de 5 ans ne peuvent pas bénéficier de cette formule,
- Remplir et signer la demande,
- Etude du dossier pour les contractuels.

3. Calcul participation adhérent :

Adhérent : 170 Euros / Conjoint : 170 Euros / Enfant (-de 18 ans à charge) : 100 Euros

Exemple : Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants :

$170 + 170 + 100 + 100 = 540 \text{ €}$

Participation de 30 % de l'adhérent à la commande :

$540 \times 30 \% = 162 \text{ €}$.

L'adhérent donne une participation de 162 € à l'Amicale dès la commande et reçoit en une seule fois 540 Euros en chèques vacances (**valables 2 ans + l'année d'émission**).



"chèques vacances 2023" Commande avant le 24 mars

Les chèques vacances seront distribués dans le deuxième trimestre 2023.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

NOM DE L'ADHERENT : _____ couple :

Titulaire Contractuel* CDI Retraite depuis le : _____

* Contractuel date 1^{er} contrat _____ date fin contrat _____

COMPOSITION DE LA FAMILLE :

	Nom	Prénom	TOTAL
Adhérent (170€)			
Conjoint (170€)			
Enfant – 18 ans (100€) + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			

Montant total de l'aide en chèques vacances : _____ €

Montant de la participation adhérent avec 30 % : _____ €

Règlement de la participation en chèque à l'ordre de l'Amicale

OBLIGATOIRE : Tél : _____ Portable : _____

Mail : _____

Adresse complète : _____

Je soussigné M déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'octroi de l'aide en chèques vacances pour le cycle 2022 / 2023.

Date et signature obligatoire :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'AMICALE, 1 place de la mairie Maison des Services Publics Beaumont-Hague 50440 LA HAGUE.